

CHARTRE D’AFFILIATION

Entreprises et artisans opérant sur la Métropole du Grand Paris avec mention RGE

Pass’Réno Habitat est le service public de la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique de l’habitat individuel et micro-collectif.

Ce dispositif a été conçu par l’Agence Locale de l’Énergie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE) et coordonné à l’échelle de la Seine-Saint-Denis pendant 3 ans d’expérimentation sous le nom de "Pass’Réno Habitat 93".

Suite à cette expérimentation probante, la Métropole du Grand Paris a choisi de déployer le dispositif sur l’ensemble du territoire métropolitain. "Pass’Réno Habitat 93" devient "Pass’Réno Habitat".

Il s’appuie sur les 7 espaces conseil France Rénov’* (ex-espace conseil FAIRE ou ex-Conseil Info-Énergie) métropolitains pour proposer **un service public neutre, gratuit et indépendant.**

Pass’Réno Habitat propose de faciliter les **démarches des particuliers** propriétaires – occupants ou bailleurs – dans toutes les étapes de leur projet de rénovation. Pour cela, il favorise la mise en relation directe avec des professionnels de confiance et de qualité.

L’affiliation à Pass’Réno Habitat reste valable tant que les mentions RGE sont valides et sous réserve du respect des règles d’affiliation.



* Les Espaces Conseil **France Rénov’**, service public de la rénovation énergétique de l’habitat, délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure. Les conseillers France Rénov’ guident les propriétaires dans leurs projets de travaux. France Rénov’ a remplacé les anciens Espace Conseil FAIRE, Espaces Info-Énergie et Point Rénovation Info Service. <https://france-renov.gouv.fr>

<https://pro.passrenohabitat.fr>

Cette charte ci-après est conclue
entre **Pass’Réno Habitat**
et l’entreprise, dénommée ci-après **l’AFFILIÉE**,
en vue d’assurer sur le territoire le bon fonctionnement
de ce service d’accompagnement.

L’inscription sur la plateforme Pass’Réno Habitat vaut acceptation de ses termes.

Dispositif conçu par



Soutenu par



En partenariat avec



Porté par



**Pour devenir AFFILIÉE,
l'entreprise s'engage à respecter les conditions suivantes :**

- A. **Détenir une mention RGE** « Reconnu Garant de l'Environnement » en cours de validité et en lien avec les prestations devisées. Ainsi que les contrats d'assurances correspondants.
- B. Soumettre des devis et des factures détaillés, **conformes** aux demandes du particulier telles que précisés dans le cadre de l'accompagnement Pass'Réno Habitat.
- C. Signifier dans un délai de 5 jours ouvrés son intérêt ou non vis-à-vis de la demande du particulier et le cas échéant, **proposer un devis** dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de demande du particulier.
- D. Promouvoir les rénovations énergétiques **globales**, et s'associer si nécessaire avec d'autres professionnels pour une offre globale.
- E. Réaliser la prestation principalement **en propre** ou en co-traitance dans les limites réglementaires conformes à la mention RGE. L'affiliée s'engage à vérifier que ses co-traitants ou sous-traitants détiennent bien les qualifications et les assurances correspondant aux travaux effectués.
- F. Soumettre des devis et des **factures détaillés** permettant, sous réserve de son éligibilité, l'obtention des aides financières en rénovation énergétique identifiées par le particulier. En cas de changements, informer le client de toutes **modifications** nécessaires apportées au devis initial, en les formalisant par écrit.
- G. Avoir des pratiques commerciales transparentes, et **se présenter comme Affiliée** (et non comme prestataire ou mandataire Pass'Réno Habitat).
- H. Être attentif à la **qualité sanitaire** des produits mis en œuvre ainsi qu'à leur durabilité dans le temps. Cela peut passer par exemple par l'indication, dans le devis ou un document annexe, de la classe énergétique de l'équipement ou du niveau d'émission en polluants volatils du produit installé.
- I. À l'occasion de la réception du chantier et/ou la mise en service des équipements, renseigner le particulier sur les **bonnes pratiques concernant l'usage** de l'habitat rénové.
- J. Autoriser Pass'Réno Habitat à **référencer** votre entreprise dans l'outil de mise en relation en ligne et visible par les particuliers ayant rejoint le dispositif.
- K. Accepter les **sollicitations de communication** de la part de l'équipe Pass'Réno Habitat tels que la réalisation d'articles, interviews ou autres manifestations.
- L. Accepter que Pass'Réno Habitat veille **au bon respect de la présente charte d'affiliation**. En cas de manquement aux engagements, Pass'Réno Habitat se réserve le droit de désaffilier une entreprise après un entretien de mise au point.
- M. Respecter le guide d'utilisation de la **marque Pass'Réno Habitat**.

L'inscription sur la plateforme Pass'Réno Habitat vaut acceptation de ses termes

Pass'Réno Habitat s'engage à :

- ✓ Rencontrer l'entreprise et l'accompagner dans les étapes d'affiliation
- ✓ Intégrer les coordonnées des affiliées signataires dans la plateforme qu'elle gère et tient à jour
- ✓ L'accès à un espace en ligne pour gérer l'interface avec les particuliers
- ✓ Signaler au professionnel quand il doit renouveler sa mention RGE (la plateforme se réserve le droit de désactiver temporairement le compte jusqu'au renouvellement de la mention RGE)
- ✓ Apporter des affaires qualifiées et suivies par les espaces conseil France Rénov', par une ingénierie gratuite et indépendante sur les dossiers, appelée aussi « qualification » des projets
- ✓ Faire vivre le réseau local : rendez-vous techniques, petits-déjeuners Pros, retours d'expériences
- ✓ Valoriser les savoir-faire : retours sur des projets (fiches, visites), accompagnement à la qualité
- ✓ Rester neutre dans la relation commerciale entre le maître d'ouvrage et l'affiliée
- ✓ Informer l'affiliée, par n'importe quel moyen, de tout changement dans la charte d'affiliation

Il est précisé que Pass'Réno Habitat n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre l'affiliée et son client, et notamment sur les prix proposés par l'affiliée. La mission de Pass'Réno Habitat n'est pas de contrôler ou garantir les prestations convenues et n'interviendra pas en cas de précontentieux ou de contentieux. En conséquence Pass'Réno Habitat ne peut être tenu responsable de tout différent intervenant suite à la mise en relation, notamment pour les cas de non-respect des termes de la convention liant l'Affiliée et son-sa client-e.

Je soussigné.e :

agissant pour le compte de l'entreprise :

en ma qualité de :

Confirme avoir pris connaissance et accepte de respecter les engagements cités ci-dessus pour devenir une entreprise Affiliée Pass'Réno Habitat.

Autorise Pass'Réno Habitat à publier les informations renseignées.

Le (date) :

Signature :

À (lieu) :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, sous réserve de la seule justification de mon identité : ● le libre accès aux données personnelles me concernant et recueillies sur le fondement et au moyen de la présente m'est garanti, à tout moment, et sans qu'il me soit exigé de justifier d'un quelconque motif, sans préjudice du II de l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. ● Je dispose du droit de vérifier à tout moment et sans motif l'usage qui est fait de ces mêmes données personnelles, sans préjudice du II de l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et d'exiger qu'elles soient effacées si elles s'avèrent incomplètes, équivoques, ou périmées. ● Je suis informé de ce que les traitements des données personnelles me concernant, recueillies sur le fondement et au moyen de la présente, font l'objet des déclarations requises par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 pour leur existence. Toute demande ou réclamation est à formuler auprès de la présidente de l'ALEC-MVE en sa qualité de responsable des traitements.